



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 11 Février 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 10 membres, absents excusés : 1 membre, absent : 1 membre

**POINT N° 579**

**REFACTURATION DES FRAIS DE FORMATION PAR LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU VAL D'ARGENT**

Mme la Maire expose :

Dans le cadre de la prévention des risques, les collectivités de la Communauté de Communes du Val d'Argent sont amenées à former leurs agents.

La CCVA propose de mutualiser les formations telles que l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), les habilitations électriques, la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1), etc...

Une convention a été signée en ce sens le 28 mars 2021 et il est question aujourd'hui de régulariser en proposant une délibération adoptant cette convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la démarche de mutualisation des formations avec la CCVA

**AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention et les documents afférents et à procéder aux paiements correspondants

**DECIDE** d'imputer le montant de ce financement sur la ligne de crédit 62876.

**Délibération adoptée par 26 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Lubisa IDOUX)**

La secrétaire de séance

  
Nadège FLORENTZ

La Maire

  
Noëllie HESTIN